

Objet : Enquête publique unique portant sur la modification de droit commun N°2 du Plan Local d'Urbanisme et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « du Marais » et du sentier rural correspondant ainsi qu'une partie d'un ancien fossé limitrophe de la commune

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci dessous mes remarques concernant la modification du PLU celle-ci étant motivée pour permettre l'installation d'une usine de production de frites.

- Le risque de pollution des nappes phréatiques par le traitement aux pesticides des pommes de terre autour d'Escaudoevres, qui est 15 à 20 fois plus important que pour les autres cultures, tant cette culture est fragile et par le lavage de ces pommes de terre dont l'eau polluée sera décantée dans les bassins.
- L'extraction énorme de quantités d'eau potable pour ce type de production dans un contexte fréquent de sécheresse et de restrictions d'eau en été.
- Le surplus important de camions 7 jours sur 7, H24, généré par cette activité implique pollution de l'air, insécurité routière et dégradation des routes. Le trafic déjà dense aux heures de pointe va créer de sérieux embouteillages et encore plus de pollution dans la commune d'Escaudoevres.
- Les nuisances olfactives des stations d'épuration et des bassins contenant des déchets organiques et le bruit des malaxeurs la nuit va considérablement nuire au sommeil des riverains.

Toutes ces raisons me conduisent à m'opposer à la modification de droit commun N°2 du Plan Local d'Urbanisme devant permettre la construction et l'installation d'une usine de production de frites du groupe agroalimentaire AGRISTO au centre de la commune.

Escaudoevres le 3 janvier 2025,

Günter ROSENZWEIG  
196, rue Jean Jaurès  
59161 ESCAUDOEUVRES